



PC.DEL/669/08
24 July 2008

Original: FRENCH

Présidence française du Conseil de l'Union Européenne

**Conseil Permanent No. 723
24 juillet 2008**

Conclusions du CAGRE sur les Balkans occidentaux

L'Union Européenne souhaiterait attirer l'attention du Conseil Permanent sur les Conclusions du Conseil Affaires générales et Relations extérieures de l'Union Européenne du 22 juillet 2008 sur les Balkans occidentaux.

Le Conseil s'est félicité de l'arrestation de Radovan Karadzic, inculpé pour génocide, crimes contre l'Humanité et crimes de guerre par le TPIY. Ce développement illustre l'engagement du nouveau gouvernement de Belgrade de contribuer à la paix et à la stabilité dans la région des Balkans. Il constitue une étape importante dans la voie du rapprochement de la Serbie avec l'UE.

Le Conseil a encouragé le gouvernement serbe à poursuivre dans cette voie.

Le Conseil a rappelé les conclusions du Conseil européen des 19-20 juin 2008, selon lesquelles la Serbie peut accélérer ses progrès sur la voie de son rapprochement avec l'UE, y compris le statut de candidat, dès que toutes les conditions nécessaires seront réunies.

Le Conseil a également exprimé son encouragement à l'égard du nouveau gouvernement serbe pour qu'il entretienne des relations positives avec l'UE et ses États membres et développe une approche constructive vis-à-vis des

ue2008.fr

efforts engagés par l'Union européenne pour contribuer à la paix et à la stabilité de la région des Balkans.

Par ailleurs, le Conseil a rappelé son attachement au dialogue sur la libéralisation du régime des visas avec la Serbie et a invité ce nouveau gouvernement à se concentrer sur la pleine mise en oeuvre des critères qui figurent dans la feuille de route.

La Turquie, la Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats, l'Albanie et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, le Liechtenstein, pays de l'Association Européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen, ainsi que la République de Moldavie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

ue2008.fr